



DECISION DU MAIRE

N° 021-2024

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la Préfecture au titre des amendes de police – Diverses sécurisations de la voirie fillingeoise

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de sécuriser les abords communaux tant par la création d'abribus, la création de nouveaux éclairages lumineux ou la mise en place de barrières,

CONSIDERANT que pour ces opérations, une estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 15 503,80 € HT a été réalisée,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture dans le cadre du dispositif des amendes de police,

CONSIDERANT que cette aide est déterminée en fonction des caractéristiques du projet et du budget prévisionnel global,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre de la sécurisation de la voirie fillingeoise auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de la Préfecture pour un taux de 30% d'un montant du projet, soit une subvention d'un montant 4 651,14€.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 12 avril 2024.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et